

Séance du 28 Mars 2014

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le 28 Mars 2014 à 20 heures 30 sous la présidence du maire en exercice, M. Gilles DESBOIS.

M. Gilles DESBOIS procède à l'appel des conseillers élus :

Présents : Mmes Caroline Charles, Lydie Lory, Valérie Lutmann, Evelyne Machillot, Annie Marchand, Gaëlle Stacchetti,
Mrs André Alloin, Sébastien Bidaut, Stéphane Brun, Gilles Desbois, Gérard Ducret, Cyril Goyard, Pascal Laurenceau.

Excusés : Mme Anne-Gaëlle Labry (pouvoir à Annie Marchand), M Michel Dezapy (pouvoir à Evelyne Machillot),

Secrétaire de séance : M. André Alloin.

Suite à cet appel, c'est le doyen de l'assemblée qui assure la présidence de la séance et qui doit faire procéder à l'élection du maire.

Election du maire

Gilles DESBOIS présente sa candidature à la fonction.

Après un vote à bulletin secret, Gilles DESBOIS est élu par 14 voix pour et un bulletin blanc.

La présidence de la séance est désormais assurée par le maire nouvellement élu.

Election des adjoints

Préalablement à l'attribution des postes, le Conseil doit en définir le nombre, qui est au minimum de UN et ne doit pas dépasser 30% de l'effectif de l'assemblée.

Après un vote à main levée, le Conseil, par 14 voix pour et une abstention, décide de fixer le nombre d'adjoints à QUATRE.

Le Maire propose quatre candidats à l'assemblée qui procède à leur élection.

Le Conseil procède à l'élection successive de chaque adjoint, à bulletin secret, à savoir :

1^{er} adjoint : Mme Annie Marchand, 14 voix, un bulletin blanc
2^{ème} adjoint : M. André Gilbert Alloin, 14 voix, un bulletin blanc
3^{ème} adjoint : Mme Evelyne Machillot, 13 voix, deux bulletins blancs
4^{ème} adjoint : M. Gérard Ducret, 14 voix, un bulletin blanc

Vote des indemnités

Le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) définit le montant des indemnités du maire et des adjoints suivant l'indice 1015.

Mme Annie Marchand, 1^{ère} adjointe propose au Conseil de fixer l'indemnité de fonction du maire à 31% de cet indice 1015, soit 1 178 € brut, conformément au barème pour les communes de 500 à 1 000 habitants, Par 14 voix pour et 1 abstention, le Conseil adopte cette indemnité.

M. Gilles DESBOIS, maire, propose de fixer à 8,1 % l'indemnité des quatre adjoints, soit 308 € brut. Par 11 voix pour et 4 abstentions, le Conseil adopte cette indemnité.

Constitution des commissions

Les diverses commissions sont constituées et approuvées à l'unanimité.

Prochaines réunions : Commission des finances : vendredi 18 avril 2014, 20 h 30
Conseil municipal : mercredi 30 avril 2014, 20 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21 h 32.